

DÉPARTEMENT DU GARD

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE JUNAS**

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Votants : 13 + 2 procurations

Date de la convocation : 8 octobre 2026

Objet de la Délibération

N°CM2026-10-13-10 – DEMENAGEMENT DU BUREAU DE POSTE COMMUNAL

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **M. ROUSSEL Clément, Maire**.

Présents : M. ROUSSEL Clément, Mme VINCK Anne, Mme FOURNIER Paola, M. DAIRE Frédéric, Mme BUCQUET Madeleine, Mme SICA Delphine, Mme CHOQUE Sophie, M. SUCCI Pascal, M. ROUSSEL Alain, M. DE SAINT JEAN Gurwallik, Mme FRETTEL SORIN Anne-Sophie, M. BOURREL Christian, M. VAUCLARE Jean-Luc.

Procurations : Mme VICEDO Anne-Sophie à M. DE SAINT JEAN Gurwallik, M. BURAY Éric à Mme VINCK Anne.

Secrétaire de séance : M. DAIRE Frédéric.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention de l'agence postale communale n°CONV-2021-026835 conclue avec La Poste, en date du 20 mars 2021 ;

Considérant la nécessité d'optimiser l'organisation des services communaux ;

Considérant que le déménagement du bureau de poste communal dans les locaux de la mairie ne modifie ni les conditions financières ni les obligations contractuelles de la commune.

La Poste a confirmé que la convention de l'Agence Postale Communale n°CONV-2021-026835 demeure pleinement applicable. Afin de préciser le nouveau local d'implantation du service et, le cas échéant, d'adapter les horaires d'ouverture, un avenant technique sera établi entre la Commune et La Poste. Cet avenant n'emporte aucune modification financière ni évolution des obligations contractuelles de la commune.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- **TRANSFERER** le bureau de poste communal du local situé Rue de la Mairie vers les locaux de la mairie ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du présent transfert, y compris l'avenant à la convention n°CONV-2021-026835, portant sur la localisation du service et, le cas échéant, sur l'ajustement des horaires d'ouverture.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote :

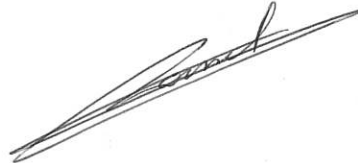
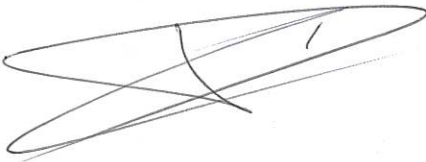
- **Pour : 12**
- **Abstentions : 3**
- **Contre : 0**

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le 15/10/2026
ID : 030-213001365-20261013-CM2026101310-DE

Fait à Junas,
Le 13 octobre 2026

**Le secrétaire de séance,
Frédéric DAIRE**

**Le Maire,
Clément ROUSSEL**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

